

**DÉLIBÉRATION**  
**Conseil d'administration****Séance du 8 octobre 2024****Point 4.6.3 de l'ordre du jour**  
**Tarif DU Relier 2024-2025**Délibération  
n° 166-2024  
Point 4.6.3**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le tarif horaire proposé par le Pôle FLE-IIEF pour le DU Relier, en accord avec le Pôle solidarité de l'université, est de 110 euros.

Le Conseil de la Faculté des langues du 12 juillet 2024 a approuvé le tarif horaire pour le DU Relier de 110 euros pour l'année universitaire 2024-2025.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la proposition du Conseil de Faculté du 12 juillet 2024 et valide le tarif horaire pour le DU Relier de 110 euros pour l'année universitaire 2024-2025.

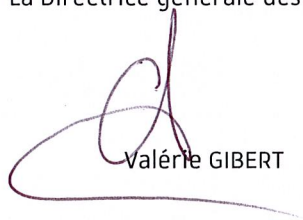
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT